



**CONSEIL DE DIRECTION**  
**84<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 18-20 avril 2005**

UNIDROIT 2005  
C.D. (84) 8  
Original: anglais  
Janvier 2005

**Point n° 8 de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés financiers  
transnationaux et interconnectés**

(note préparée par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Etat des travaux du Comité d'étude sur le Point 1 ("Règles harmonisées de droit matériel relatives aux titres détenus auprès d'un intermédiaire")</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Etude LXXVIII – Docs. 18 et 19</i>

1. En septembre 2001, UNIDROIT a commencé à travailler sur ce projet en partant de l'hypothèse qu'il existait des incompatibilités inhérentes au phénomène de la détention des titres auprès d'intermédiaires qui portaient atteinte à la certitude juridique et à l'efficacité économique.
2. Depuis lors, le Comité d'étude s'est réuni cinq fois sous la présidence de M. B. Sen, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT. La cinquième et dernière session a eu lieu à Budapest (Hongrie) en septembre 2004. Le noms des membres du Comité d'étude, une présentation détaillée des travaux du Comité ainsi que les efforts du Secrétariat pour promouvoir le projet figurent dans le document UNIDROIT 2004 Etude LXXVIII – Doc. 19, p. 1 *et seq.*
3. Le Secrétariat a soumis la proposition d'un avant-projet de Convention sur l'harmonisation des règles de droit matériel applicables aux titres détenus auprès d'un intermédiaire (UNIDROIT 2004 Etude LXXVIII – Doc. 18) ainsi que les Notes explicatives (UNIDROIT 2004 Etude LXXVIII – Doc. 19) au Conseil de Direction d'UNIDROIT le 3 décembre 2004. Conformément à la décision prise par le Conseil lors de sa 83<sup>ème</sup> session, les membres ont été appelés à décider par correspondance s'ils souhaitaient ou non que le projet passe à la phase intergouvernementale.
4. Suite aux réponses positives obtenues au 23 décembre 2004, le Secrétariat a communiqué les documents 18 et 19 susmentionnés aux Etats membres d'UNIDROIT, accompagnés d'une invitation à être représentés lors de la 1<sup>ère</sup> session du Comité d'experts gouvernementaux chargé de l'élaboration d'un projet de Convention sur l'harmonisation des règles de droit matériel applicables aux titres détenus auprès d'un intermédiaire, qui aura lieu à Rome du 9 au 20 mai 2005.

[ [Documents 84<sup>ème</sup> session Conseil de Direction \(2005\): Page principale](#) ]